

COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES NATIONAUX DE LA COMPOSANTE STAPS

Le Président de l'Université

Vu le code de l'Éducation notamment ses articles L.613-1, L.613-2, L.712-2, D.611-1 et suivants et D.613-1 et suivants ; Vu l'arrêté du 16 juillet 1984 relatif au DEUST
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 retatif au diplôme de licence ;
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;
Vu les statuts de l'Université de Perijann ;
Vu la Charté des examens - Règles communes de contrôle des connaissances
Et sur proposition de la directrice de l'UFR ou de l'Institut

ARRÊTE

Article 1 : Les jurys de diplômes nationaux de la composante STAPS sont composés comme suit pour l'année universitaire 2024-2025

FORMATION		Session	Prés	ident et Préside	nt suppléant *	Membres	
		Session	Nom et Prénom	Grade	Mail	Noms et Prénoms	Grade
PORTAIL LICENCE Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives Font Romeu	L1 (et LAS et LOSC)		PERNOT Diane GASTON Anne-Fleur	PRCE MCF	diane.pernot@univ-perp.fr anne-fleur.gaston@univ-perp.fr	BARTCZAK Frédéric DEMBOURG Lionel HANNEDOUCHE Jason LLORIA Jaume RAGE Johann OUINONES Johan SANCHEZ Anthony WESTHEAD Olivia	PRAG PRAG CDD ATER PRAG VAC MCF CDI
LICENCE Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives : Activités Physiques Adaptées et Santé Font Romeu	L2 (et LOSC)	S1 et	GASTON Anne-Fleur FOURNIE Claire*	MCF MCF	anne-fleur.gaston@univ-perp.fr claire.fournie@univ-perp.fr	DEMBOURG Cécile DROLEZ Yoann RIERA Florence RINJEONNEAU Clément VARRAINE Elodie	PRAG PRAG MCF CDD MCF
	L3 (et LOSC)	S2	DURAND Fabienne FOURNIE Claire	PR MCF	durand@univ-perp.fr claire.fournie@univ-perp.fr	BOBO Muriel GROC Anne MERIC Henri RIERA Florence	VAC VAC MCF MCF
LICENCE Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives : Entrainement sportif Font Romeu	L2 (erLOSC)	S1 et S2	GASTON Anne-Fleur DROLEZ Yoann*	MCF PRAG	anne-fleur.gaston@univ-perp.fr yoann.drolez@univ-perp.fr	DEMBOURG Cécile FOURNIE Claire RIERA Florence RINJEONNEAU Clément VARRAINE Elodie	PRAG MCF MCF CDD MCF
	L3 (et LCSC)		DROLEZ Yoann GASTON Anne-Fleur	PRAG MCF	yoann.drolez@univ-perp.fr anne-fleur.gaston@univ-perp.fr	FRUCHART Eric MERIC Henri RAGE Johann RINJEONNEAU Clément SZARVAS Jean	MCF MCF PRAG CDD CDD
LICENCE Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives : Education et Motricité Font Romeu	L2 (et LOSC)	S1 et S2	GASTON Anne-Fleur DEMBOURG Cécile*	MCF PRAG	anne-fleur.gaston@univ-perp.fr cecile.dembourg@univ-perp.fr	DROLEZ Yoann FOURNIE Claire RIERA Florence RINJEONNEAU Clément VARRAINE Elodie	PRAG MCF MCF CDD MCF
	L3 (et LOSC)		DEMBOURG Lionel RAGE Johann*	PRAG PRAG	lionel.dembourg@univ-perp.fr rage@univ-perp.fr	CASSIGNOL Florence DEMBOURG Cécile DROLEZ Yoann FRUCHART Eric	MCF PRAG PRAG MCF
LICENCE Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives : Management du Sport Font Romeu	L2 (et LOSC)	S1 et	GASTON Anne-Fleur VARRAINE Elodie*	MCF MCF	anne-fleur.gaston@univ-perp.fr varraine@univ-perp.fr	DEMBOURG Cécile DROLEZ Yoann FOURNIE Claire RIERA Florence RINJEONNEAU Clément	PRAG PRAG MCF MCF CDD
	L3 (et LOSC)	S2	VARRAINE Elodie BARTCZAK Frédéric*	MCF PRAG	varraine@univ-perp.fr bartczak@univ-perp.fr	CASSIGNOL Florence FRUCHART Eric GIMENEZ Victor SEBASTIA Nicolas	MCF MCF VAC CDD

Article 2: La Directrice de la composante STAPS et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté.





COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES NATIONAUX DE LA COMPOSANTE STAPS

Le Président de l'Université

Vu le code de l'Éducation notamment ses articles L.613-1, L.613-2, L.712-2, D.611-1 et suivants et D.613-1 et suivants ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme de licience ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 restatif au diplôme de licience ;
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licience professionnelle ;
Vu les statuts de l'Université de Perpiqnan ;
Vu la Charte des examens - Règles communes de contrôle des connaissances
Et sur proposition de la directrice de l'UFR ou de l'Institut

ARRÊTE

Article 1 : Les jurys de diplômes nationaux de la composante STAPS sont composés comme suit pour l'année universitaire 2024-2025

FORMATION		Session	Président et Président suppléant *			Membres	
		Session	Nom et Prénom	Grade	Mail	Noms et Prénoms	Grade
MASTER STAPS: Entrainement et optimisation de la performance sportive Parcours Altitude et performance Font Romeu	M1 M2	S1 et S2	FRUCHART Eric CASSIGNOL Florence*	MCF MCF	eric.fruchart@univ-perp.fr florence.cassignol@univ-perp.fr	DURAND Fabienne MERIC Henri RIERA Florence SANCHEZ Anthony WESTHEAD Olivia	PR MCF MCF MCF CDI

Article 2 : La Directrice de la composante STAPS et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté.





COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES NATIONAUX DE LA COMPOSANTE STAPS

Le Président de l'Université

Vu le code de l'Éducation notamment ses articles L.613-1, L.613-2, L.712-2, D.611-1 et suivants et D.613-1 et suivants ;
Vu l'arrêté du 16 juillet 1984 relatif au DEUST
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme de licence ;
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;
Vu les statuts de l'Université de Perpipnan ;
Vu le Charde des examens - Regles communes de contrôle des connaissances
Et sur proposition de la directrice de l'UFR ou de l'Institut

ARRÊTE

Article 1 : Les jurys de diplômes nationaux de la composante STAPS sont composés comme suit pour l'année universitaire 2024-2025 :

FORMATION		Session	Prés	Membres			
			Nom et Prénom	Grade	Mail	Noms et Prénoms	Grade
MASTER STAPS: Activité physique adaptée et santé Parcours Malade chronique, parcours de soins médiés par l'activité physique adaptée et outils innovants Font Romeu	M1		DURAND Fabienne FRUCHART Eric*	PR MCF	fablenne.durand@univ-perp.fr eric.fruchart@univ-perp.fr	FOURNIE Claire GASTON Anne-Fleur MERIC Henri RIERA Florence	MCF MCF MCF MCF

Article 2 : La Directrice de la composante STAPS et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargées, chacui ne, de l'exécution du présent arrêté. SUPERIEUR, DEL Le Président Université de Perpignan Via Domitia



COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES NATIONAUX DE LA COMPOSANTE STAPS

Vu le code de l'Éducation notamment ses articles L.613-1, L.613-2, L.712-2, D.611-1 et suivants et D.613-1 et suivants ; Vu l'arrèté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ; Vu l'arrèté du 25 avril 2002 relatif au diplôme de licence ; Vu l'arrèté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme de licence ; Vu l'arrèté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ; Vu les statuts de l'Université de Perpignan ; Vu la Charte des examens - Règles communes de contrôle des cònnaissances Et sur proposition de la directrice de l'UFR ou de l'Institut

ARRÊTE

Article 1 : Les jurys de diplômes nationaux de la composante STAPS sont composés comme suit pour l'année universitaire 2024-2025 :

FORMATION		Session	Président et Président suppléant *			Membres	
		Session	Nom et Prénom	Grade	Mail	Noms et Prénoms	Grade
DEUST Métiers de la forme	1ère année 2ème année		DELPECH PERRINE GASTON ANNE-FLEUR	PRCE MCF	perrine.delpech@univ-perp.fr anne-fleur.gaston@univ-perp.fr	MAGNOUAT GUILLAUME FAUGERE REMI	VAC VAC

Article 2: La Directrice de la composante STAPS et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté





COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES NATIONAUX DE LA COMPOSANTE STAPS

Le Président de l'Université

Vu le code de l'Éducation notamment ses articles L.613-1, L.613-2, L.712-2, D.611-1 et suivants et D.613-1 et suivants ;
Vu l'arrêté du 16 juillet 1984 relatif au DEUST
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme de licience ;
Vu l'arrêté du 5 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;
Vu les statuts de l'Université de Perpiqnan ;
Vu la Charte des examens - Règles communes de contrôle des connaissances
Et sur proposition de la directrice de l'UFR ou de l'Institut

ARRÊTE

Article 1 : Les jurys de diplômes nationaux de la composante STAPS sont composés comme suit pour l'année universitaire 2024-2025 :

FORMATION		Session	Prés	Membres			
		Session	Nom et Prénom	Grade	Mail	Noms et Prénoms	Grade
DEUST Pratique et gestion des APSL pour des publics séniors	1ère année	S1	CLEMENCET NADINE DURAND FABIENNE*	PRAG PR	nadine.clemencet@univ-perp.fr fabienne.durand@univ-perp.fr	CASSIGNOL FLORENCE THOMAS LESLIE	MCF CDD
	2ème année	S2					

Article 2: La Directrice de la composante STAPS et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté.

